

Carte blanche



Eric De Keuleneer
Professeur à la Solvay Business School

La fusion de Gaz de France et Suez est inquiétante pour la Belgique

La fusion annoncée entre Gaz de France et Suez est pleine d'enseignements, et devrait nous interpeller en Belgique, que nous soyons simple citoyen ou responsable économique ou politique.

1. Les grandes envolées stratégiques ne sont souvent que des justifications a posteriori de décisions opportunistes. La prise de contrôle par Suez-Lyonnaise des Eaux de Tractebel/Electrabel entre 1998 et 2006 n'avait pas vraiment de sens d'un point de vue industriel, et n'était que la concrétisation d'un rapport de force visant à faire passer le secteur énergétique belge sous le contrôle de Suez, qui ne lui apportait rien. La « convergence stratégique » entre les secteurs de l'eau et de l'électricité annoncée par les dirigeants de Suez n'en était pas une, les « synergies » ne se sont jamais concrétisées. La direction de Suez maintenait cependant ce dogme, jusqu'au moment où il a fallu l'abandonner pour une autre raison stratégique le week-end dernier. Suez va donc céder son pôle environnement (eau-déchets), par étapes pour sauver la face, mais il y a bien longtemps que l'inanité industrielle du modèle était évidente.

2. Le cadre réglementaire du marché de l'énergie est inadapté face à la concentration des entreprises.

En pratique, la « libéralisation » du marché a surtout provoqué un relâchement de la régulation, permettant aux opérateurs d'accroître leur rentabilité au-delà de la bienséance. Les dirigeants de Suez-Electrabel (dont la rentabilité dépend très largement des secteurs électricité et gaz en Belgique) étaient un peu gênés d'expliquer fin août 2007 la hausse de

La Belgique a joué le jeu de l'économie de marché, elle est aujourd'hui bien faible face au nationalisme de ses voisins

leurs bénéfices au premier semestre, alors que les températures clémentes avaient provoqué une baisse des volumes vendus. Cette hausse provient bien évidemment de ce qu'ils ont augmenté leurs prix de vente alors que leurs prix de revient sont stables ou en baisse. De façon générale, les taux d'investissements dans le secteur de l'électricité sont en baisse en Europe ces dernières années ; les entreprises du secteur préfèrent acheter des concurrents (ce qui permet de réduire la concurrence et faire monter les marges bénéficiaires) plutôt que d'investir en capacités nouvelles, surtout nécessaires.

3. La Belgique est d'ores et déjà perdante dans cette fusion, et risque de perdre encore plus.

D'abord, cette opération renforce le nationalisme économique au détriment de l'économie de marché, et la Belgique n'a rien à gagner à un renforcement du nationalisme économique en Europe. Le nationalisme économique et la logique des « champions nationaux » découlent plutôt d'une logique de rapport de force que d'une logique d'économie de marché. La Belgique a joué le jeu de l'économie de marché, parfois naïvement parce qu'une partie de son patronat expliquait qu'il n'y avait rien d'autre à faire ; et elle est aujourd'hui bien faible face au nationalisme de ses voisins.

Ensuite, la Belgique a fait beaucoup de sacrifices en faveur du mythe selon lequel si Electrabel était rentable, son centre de décision pourrait rester en Belgique, mythe entretenu par les dirigeants d'Electrabel-Suez. Conséquence, les activités électriques d'Electrabel en Belgique sont extrêmement rentables (parmi les plus rentables du monde) mais le poids des centres de décision belges et des dirigeants belges dans Suez-Electrabel, en diminution régulière ces dernières années, va encore se réduire. Notons que les prix de vente de l'électricité sont trop élevés en Belgique, et que les marges bénéficiaires très élevées d'Electrabel ne sont certainement pas justi-

fiées par ses investissements belges, qui sont faibles.

4. À l'avenir, la rentabilité du nouveau GDF/Suez va surtout dépendre de deux types de décisions publiques : les tarifs de vente du gaz en France et la disponibilité de la rente nucléaire en Belgique. Étant donné que le gouvernement français contrôle les tarifs du gaz en France de diverses façons, et que le gouvernement belge ne s'est jusqu'à présent pas donné les moyens de contrôler les prix de l'électricité en Belgique, le risque est grand de voir, comme dans le passé, la rentabilité de l'électricité belge compenser d'autres activités déficitaires du groupe.

La recette de la rentabilité belge est simple : d'une part, la libre disposition de centrales nucléaires déjà amorties, et fonctionnant sans payer correctement les nuisances qu'elles occasionnent pour l'économie belge (déchets, risques faiblement assurés de dégâts civils, monopole abusif) ; d'autre part, la fixation des tarifs de l'électricité au niveau le plus élevé possible sans faire trop hurler le consommateur (particulier ou entreprise) afin que les politiciens belges restent chloroformés par l'illusion que les bénéfices d'Electrabel sont bénéfiques à l'économie belge.

5. La communication autour des

opérations de fusion et acquisition s'écarte parfois allégrement de la vérité.

Les dirigeants de Suez-Electrabel annoncent pour leur fusion des « synergies » de 1 milliard d'euro par an, qui feront baisser leurs coûts, ce dont, disent-ils, bénéficiera le consommateur. Info ou intox ? Intox, d'abord parce que ces « baisses de coûts » sont des déclarations très générales et peu crédibles, mais ensuite parce qu'en Belgique, les baisses de coût en électricité ces dernières années (incontestables, tant en production, transport que distribution) ont été

L'Etat belge est garant de l'intérêt général, il est de son devoir d'agir. Il a les moyens de le faire

suivies de... hausses de prix de vente de l'électricité, sous prétexte d'augmentation de prix du marché du gaz (dont l'impact est pourtant négligeable dans le coût de l'électricité produite et livrée en Belgique). Electrabel a donc une certaine habitude de – disons – s'écarter de la transparence.

6. Les autorités belges semblent considérer qu'elles ne doivent rien faire, et ne peuvent rien faire. Erreur, profonde et lourde de conséquences pour l'économie belge.

Depuis des décennies, dans les

conventions du secteur, il est prévu que les entreprises du secteur doivent gérer le secteur dans l'intérêt général, sous contrôle des partenaires sociaux et de l'État. Cela supposait la tolérance de monopoles et la régulation des tarifs et des bénéfices. La transition vers une libéralisation efficace exige maintenant que les coûts et bénéfices de l'ancien régime régulé soient aussi gérés dans l'intérêt général.

L'État belge en est garant, il est donc de son devoir d'agir. Il a les moyens de le faire – au même titre que les États anglais, italien, français, qui ont pris et prennent des mesures claires en tout genre pour que l'organisation de leur marché de l'énergie corresponde aux intérêts de leur économie. Ces moyens sont simples : restitution de la rente nucléaire à l'économie belge qui l'avait financée (dans l'intérêt général...), afin de rendre la concurrence possible ; plafonnement des tarifs tant qu'il n'y a pas de concurrence réelle et durable ; scission effective des activités de production, transport et distribution ; soutien aux investissements en capacités nouvelles ; de façon générale, renforcement de la régulation tant qu'il n'est pas établi que la libéralisation peut agir dans l'intérêt de l'économie. ■

► P. 25 ARTICLE